



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

**APPEL D'OFFRES OUVERT - SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LES
BESOIN DE LA CENTRALE D'ACHAT - SIGNATURE DES LOTS 1, 2, 3, 6 ET DECLARATION
SANS SUITE DES LOTS 4 ET 5**

Considérant que la Centrale d'achat représentée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la souscription des contrats d'assurances pour les besoins de la centrale d'achats (CABBALR + 6 communes), pour une durée de 4 ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2026 pour la Communauté d'Agglomération et pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 pour les communes, décomposée de la façon suivante :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : Assurance de la responsabilité civile générale et des risques annexes
- Lot 3 : Assurance automobiles et des risques annexes
- Lot 4 : Navigation de plaisance
- Lot 5 : Assistance / rapatriement
- Lot 6 : Assurance des risques cyber et des fraudes informatiques

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 10 février 2026, a jugée économiquement les plus avantageuses, les offres des sociétés suivantes :

- Lot 1 : Société SMACL ASSURANCES SA, sise à Niort Cedex 9 (79031), 141 Avenue Salvador Allende, pour les montants suivants :
 - Cuinchy : taux au m² de 1,21 € HT soit une prime annuelle de 7 187,40 € HT
 - Estrée-Blanche : taux au m² de 2,80 € HT soit une prime annuelle de 12 692,40 € HT
 - Lorgies : taux au m² de 1,22 € HT soit une prime annuelle de 5 034,94 € HT
 - Richebourg : taux au m² de 2,00 € HT soit une prime annuelle de 21 282,00 € HT
 - Vermelles : taux au m² de 1,07 € HT soit une prime annuelle de 18 575,20 € HT
 - Noeux-les-Mines: taux au m² de 2,32 € HT soit une prime annuelle de 135 747,84 € HT
 - La Communauté d'Agglomération : taux au m² entre 0,65 m² et 3,08 m² selon les bâtiments, soit une prime annuelle de 220 030,15 € HT,
- Lot 2 : Société SMACL ASSURANCES SA, sise à Niort Cedex 9 (79031), 141 Avenue Salvador Allende, pour les montants suivants :
 - Cuinchy : taux de 0,350 % soit une prime annuelle de 1 507,18 € HT
 - Estrée-Blanche : taux de 0,722 % soit une prime annuelle de 1 214,40 € HT
 - Lorgies : taux de 0,276 % soit une prime annuelle de 836,89 € HT

- Richebourg : taux de 0,651 % soit une prime annuelle de 6 032,24 € HT
- Vermelles : taux de 0,278 % soit une prime annuelle de 4 322,90 € HT
- La Communauté d'Agglomération : taux de 0,14 % soit une prime annuelle de 51 977,08 € HT, et un montant de 25 344,00 € HT pour l'assurance responsabilité civile environnementale (schéma B), soit une prime globale annuelle de 77 341,08 € HT,

- Lot 3 - Assurance automobiles et des risques annexes : Société SMACL ASSURANCES SA, sise à Niort Cedex 9 (79031), 141 Avenue Salvador Allende, pour les montants suivants :

- Cuinchy : prime annuelle de 1 813,09 € HT pour l'offre de base, une surprime annuelle de 150,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « marchandises transportées » et une surprime annuelle de 500,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Auto-missions »,
- Estrée-Blanche : prime annuelle de 748,38 € HT pour l'offre de base,
- Lorgies : prime annuelle de 913,36 € HT pour l'offre de base,
- Richebourg : prime annuelle de 1 312,22 € HT pour l'offre de base et une surprime annuelle de 500,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Auto-missions »,
- Vermelles : prime annuelle de 6 138,19 € HT pour l'offre de base, une surprime annuelle de 150,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « marchandises transportées » et une surprime annuelle de 500,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Auto-missions »,
- La Communauté d'Agglomération : prime annuelle de 354 983,82 € HT pour l'offre de base et une surprime annuelle de 649,95 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « marchandises transportées »,

- Lot 6 : Groupement CYBER COVER (courtier)/BEAZLEY INSURANCE DESIGNATED ACTIVITY COMPAGNY - BIDAC (Compagnie porteuse du risque), sis à Paris (75017), 58 Avenue de la Grande Arme, pour une prime globale annuelle de 19 620 € TTC pour la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour les lots 4 et 5 dans le cadre de la consultation,

Considérant qu'il convient de déclarer sans suite la procédure pour les lots 4 et 5, pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité, et de la relancer sous la forme d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, soumise aux articles L. 2122-1 et R.2122-2 1° du Code de la commande publique,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les contrats d'assurance pour les besoins de la centrale d'achat (CABBALR + 6 communes), pour une durée de 4 ans et 6 mois à compter du 1er juillet 2026 pour la Communauté d'Agglomération et pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2027 pour les communes, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes : Société SMACL ASSURANCES SA, sise à Niort Cedex 9 (79031), 141 Avenue Salvador Allende, pour les montants suivants :

- Cuinchy : taux au m² de 1,21 € HT soit une prime annuelle de 7 187,40 € HT
- Estrée-Blanche : taux au m² de 2,80 € HT soit une prime annuelle de 12 692,40 € HT
- Lorgies : taux au m² de 1,22 € HT soit une prime annuelle de 5 034,94 € HT
- Richebourg : taux au m² de 2,00 € HT soit une prime annuelle de 21 282,00 € HT
- Vermelles : taux au m² de 1,07 € HT soit une prime annuelle de 18 575,20 € HT
- Noeux-les-Mines : taux au m² de 2,32 € HT soit une prime annuelle de 135 747,84 € HT
- La Communauté d'Agglomération : taux au m² entre 0,65 m² et 3,08 m² selon les bâtiments, soit une prime annuelle de 220 030,15 € HT,

- Lot 2 - Assurance de la responsabilité civile générale et des risques annexes : Société SMACL ASSURANCES SA, sise à Niort Cedex 9 (79031), 141 Avenue Salvador Allende, pour les montants suivants :

- Cuinchy : taux de 0,350 % soit une prime annuelle de 1 507,18 € HT
- Estrée-Blanche : taux de 0,722 % soit une prime annuelle de 1 214,40 € HT
- Lorgies : taux de 0,276 % soit une prime annuelle de 836,89 € HT
- Richebourg : taux de 0,651 % soit une prime annuelle de 6 032,24 € HT
- Vermelles : taux de 0,278 % soit une prime annuelle de 4 322,90 € HT
- La Communauté d'Agglomération : taux de 0,14 % soit une prime annuelle de 51 977,08 € HT, et un montant de 25 344,00 € HT pour l'assurance responsabilité civile environnementale (schéma B), soit une prime globale annuelle de 77 341,08 € HT,

- Lot 3 - Assurance automobiles et des risques annexes : Société SMACL ASSURANCES SA, sise à Niort Cedex 9 (79031), 141 Avenue Salvador Allende, pour les montants suivants :

- Cuinchy : prime annuelle de 1 813,09 € HT pour l'offre de base, une surprime annuelle de 150,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « marchandises transportées » et une surprime annuelle de 500,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Auto-missions »,
- Estrée-Blanche : prime annuelle de 748,38 € HT pour l'offre de base
- Lorgies : prime annuelle de 913,36 € HT pour l'offre de base
- Richebourg : prime annuelle de 1 312,22 € HT pour l'offre de base et une surprime annuelle de 500,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Auto-missions »
- Vermelles : prime annuelle de 6 138,19 € HT pour l'offre de base, une surprime annuelle de 150,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « marchandises transportées » et une surprime annuelle de 500,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Auto-missions »
- La Communauté d'Agglomération : prime annuelle de 354 983,82 € HT pour l'offre de base et une surprime annuelle de 649,95 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « marchandises transportées »,

- Lot 6 : Assurance des risques cyber et des fraudes informatiques : Groupement CYBER COVER (courtier) / BEAZLEY INSURANCE DESIGNATED ACTIVITY COMPAGNY - BIDAC (Compagnie porteuse du risque), sis à Paris (75017), 58 Avenue de la Grande Arme, pour une prime globale annuelle de 19 620 € TTC pour la Communauté d'Agglomération.

DECIDE de déclarer sans suite la procédure pour le lot 4 - Navigation de plaisance et le lot 5 – Assistance/rapatriement, pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité, et de la relancer sous la forme d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, soumise aux articles L. 2122-1 et R. 2122-2 1° du Code de la commande publique.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 9 JUIN 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 JUIN 2026

Et de la publication le : - 9 JUIN 2026

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Jasmine Loison

LOISON Jasmine

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Jasmine Loison

LOISON Jasmine